

Québec, le 17 mai 2016

BOUCHER FRANCOIS


Numéro de dossier : 

Marque : ZERO

Modèle : S

Plaque : 

NIV : 538SM5Z2 

Objet : Une plaque verte pour votre motocyclette électrique

Madame,
Monsieur,

Nos dossiers nous indiquent que vous êtes propriétaire d'une motocyclette électrique.

Nous avons le plaisir de vous informer que vous pouvez faire remplacer gratuitement la plaque d'immatriculation actuelle de votre motocyclette électrique par une plaque verte, et bénéficier ainsi des avantages liés à ce type de plaque.

Différents moyens sont mis en place pour encourager l'utilisation de véhicules électriques, comme l'installation de bornes de recharge le long des principaux axes routiers ou d'édifices, un accès gratuit à tous les traversiers du Québec et un accès privilégié à des voies réservées, lorsque la signalisation le permet. De plus, dans le cadre d'un projet pilote, les propriétaires de véhicules électriques pourront se procurer un transpondeur auprès des autorités des autoroutes 25 et 30 pour accéder gratuitement à ces infrastructures à péage, si le modèle de leur véhicule est assez puissant pour pouvoir y circuler (12 kW ou plus).

Pour obtenir une plaque verte et profiter des privilèges qu'elle procure, il vous suffit de **présenter cette lettre** à l'un des points de service indiqués au verso et dans notre site Web, à saaq.gouv.qc.ca/trouver-point-de-service.

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à communiquer avec nous au 1 800 361-7620.

Recevez, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

La Société de l'assurance automobile du Québec